

## Fiche COVOITURAGE du QUOTIDIEN

### *Tous ensemble pour le covoiturage*

#### TYPE ET NOM DE LA MESURE

Incitation financière pour le covoiturage courte distance – opération « Tous ensemble pour le covoiturage »

#### OBJECTIFS DE LA MESURE

Inciter les franciliens à covoiturer régulièrement pour leurs déplacements quotidiens, notamment domicile-travail, afin de réduire la congestion routière et la pollution atmosphérique

#### DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA MESURE

L'opération « Tous ensemble pour le covoiturage » est une initiative de Ile-de-France Mobilités sous la forme de conventions de partenariats entre Ile-de-France Mobilités et plusieurs opérateurs de covoiturage courte distance.

Plusieurs éditions expérimentales de cette opération ont été mises en œuvre depuis octobre 2017 avec pour **principes communs** le subventionnement des opérateurs partenaires qui s'engagent à reverser des aides aux conducteurs et à rendre les trajets gratuits pour les passagers possédant un abonnement de transport collectif annuel ou mensuel valide.

Les offres présentées dans vianavigo précisent, pour chaque trajet de covoiturage possible, l'opérateur, le lieu d'embarquement, l'horaire et le prix du trajet proposé, et vianavigo redirige pour l'instant les passagers vers l'application de l'opérateur de covoiturage choisi pour finaliser la réservation et la mise en relation, en attendant de nouveaux développements pour mieux intégrer les offres de covoiturage dans le MaaS d'Ile-de-France Mobilités.

La **première édition** de l'opération s'est déroulée à titre expérimental d'octobre 2017 à octobre 2018 avec huit opérateurs partenaires (Karos, Klaxit, BlaBlaLines, Roulez Malin, Ecov, Clem', IDVroom et OuiHop).

Les conducteurs et/ou les passagers (selon le choix de l'opérateur) faisant appel à ces opérateurs pouvaient alors bénéficier d'une aide, financée par les subventions accordées aux opérateurs, de 10 centimes d'euros par kilomètre, plafonnée à 2€ par trajet effectué dans la région.

Près de 500 000 trajets passagers ont été aidés au cours de cette édition ce qui a nécessité près de 1,1 millions d'euros d'aide de la part d'Ile-de-France Mobilités.

La **seconde édition** s'est déroulée de mai 2019 à juin 2020 et a permis de conventionner avec cinq partenaires (BlaBlaLines, Ecov, Klaxit, Karos et OuiHop).

Elle a fait l'objet d'une campagne de communication simplifiée par rapport à la première édition, ciblant tous les franciliens.

Dans cette édition, les conducteurs faisant appel aux services des opérateurs partenaires pouvaient bénéficier d'une aide de 1,5€ à 3€ par passager en fonction de la distance parcourue, avec un plafonnement à deux trajets aidés par jour et à 150 euros d'aide par mois par conducteur.

Cette mesure a permis de mieux rémunérer les conducteurs afin de massifier l'offre notamment pour les trajets de la grande couronne.

En contrepartie, les opérateurs offraient gratuitement deux trajets par jour aux passagers détenteurs des abonnements Navigo annuel et Imagin'R, reversaient l'intégralité de aide publique aux conducteurs.

Il était en outre demandé aux opérateurs de se connecter au registre de preuve de covoiturage afin de limiter la fraude.

Près de 1,4 millions de trajets passagers ont été aidés au cours de la seconde édition ce qui a nécessité près de 3,7 millions d'euros d'aide de la part d'Ile-de-France Mobilités.

La **troisième édition** devait être mise en œuvre dès juillet 2020 pour deux ans jusqu'au 30 juin 2022 mais n'a finalement pas été mise en œuvre car les opérateurs de covoiturage n'ont pas accepté que la convention proposée ne prévoise pas de rémunération directe de leur prestation en sus des aides accordées aux covoitureurs.

Les modalités de conventionnement ont donc été revues suite à cette épisode pour déboucher sur une **quatrième édition** répondant en partie aux objections émises par les opérateurs.

Ce dispositif s'achève fin juin 2022 et pourrait être reconduit jusqu'en décembre 2022 par avenant dans la limite d'une enveloppe budgétaire fixée à 6 millions d'euros.

Les entreprises qui le souhaitent peuvent signer la nouvelle convention disponible en ligne pour un an, puis la reconduire une année de plus. Le système de conventionnement prévu est ouvert à tout opérateur qui le souhaite.

Il prévoit deux dispositifs d'aide aux covoitureurs distincts selon la période concernée, une rémunération directe de l'opérateur au prorata du nombre de trajets passagers réalisés, et une aide à l'opérateur en contrepartie de développements permettant l'intégration des offres de l'opérateur dans le MaaS d'Ile-de-France Mobilités.

Il assure la stabilité financière des opérateurs en simplifiant le processus de paiement et en accordant une avance d'un mois de trésorerie en début de convention.

Il s'appuie sur le Registre de Preuve de Covoiturage pour optimiser le contrôle de la fraude et remonter les trajets éligibles à la subvention. Seuls les trajets certifiés B et C peuvent être subventionnés.

Le premier dispositif d'aide aux covoitureurs s'applique en « période normale ». Les conducteurs bénéficient dans ce cas d'une indemnité de 1,50 € par passager jusqu'à 15 km, puis de 0,10 € par km au-delà, jusqu'à un plafond de 3 € par trajet passager.

L'aide est accordée pour 6 trajets passagers par conducteur et par jour maximum et plafonnée à 150 € par mois et par conducteur.

Les passagers bénéficient de deux trajets gratuits par jour s'ils sont abonnés Navigo annuels (Imagin'R inclus) et mensuels, dans la limite de 30 km/trajet.

Les opérateurs ont pour obligation de facturer un prix minimum d'1 € aux passagers non abonnés Navigo annuels, afin d'assurer la lisibilité de la mesure de gratuité pour les abonnés annuels et mensuels.

Le second dispositif d'aide aux covoitureurs s'applique en cas de « perturbations majeures pour les transports » et de « pics de pollution ». Dans ces cas, les conducteurs bénéficient d'une indemnité majorée (+50% par rapport à la période « normale ») de 2,25 € par passager jusqu'à 15 km, puis 0,15 € par km au-delà, jusqu'à un plafond de 4,50 € par trajet passager. La gratuité du trajet s'applique pour tous les passagers, abonnés et non abonnés, à hauteur de 2 trajets offerts chaque jour dans la limite de 30km/trajet. Le plafond de 150 € mensuel par conducteur fixé pour la période normale ne s'applique pas dans ce dispositif.

La rémunération directe à l'opérateur est fonction du nombre de trajets passagers réalisés : 0,50 € HT par trajet pour les 100 000 premiers trajets, 0,40 € HT par trajet pour les 400 000 trajets suivants, 0,25 € HT par trajet pour les 500 000 trajets suivants, et 0,15 € HT par trajet au-delà du million de trajets.

La rémunération prévue en contre-partie des développements répondant aux exigences MaaS représente 70 % des dépenses acquittées pour ces développements. Elle est plafonnée à 100 000 € HT.

## ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION

Près de 1,9 millions de trajets ont été cofinancés par Ile-de-France Mobilités entre octobre 2017 et juin 2020, ce qui a mobilisé près de 4,8 millions d'euros de subvention.

Île-de-France Mobilités rapporte que le niveau d'activité est passé de 10 000 trajets aidés par mois en octobre 2017 à plus de 170 000 trajets par mois en février 2020, avec une pointe à près de 280 000 trajets par mois en janvier 2020 qui fut un mois socialement très perturbé.

### Bilan détaillé de la première édition dressé par Karos

223 000 trajets de covoiturages réalisés avec l'application Karos sur la période couvrant la première édition, ayant principalement couvert des zones rurales et péri-urbaines, faiblement desservies par le réseau structurant de transports collectifs.

79 % de ces trajets ont pour origine ou destination la grande couronne.

36 % des communes desservies par les trajets en covoiturage comptent moins de 100 habitants par km<sup>2</sup>.

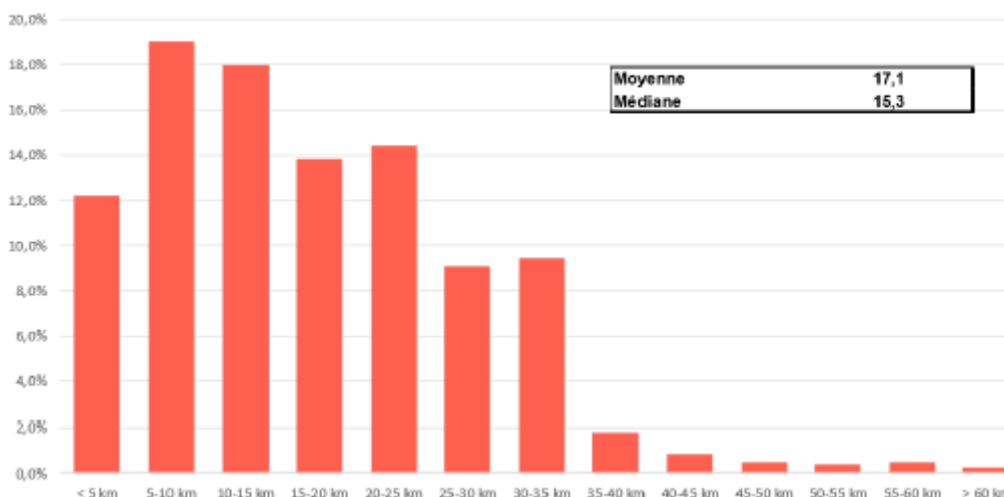
20 % de ces trajets sont intermodaux, principalement combinés avec des déplacements utilisant les RER B, RER C et la ligne 1 du Métro.

La distance moyenne des trajets covoiturés est de 17 km, la médiane étant de 15 km environ.

Près de 95 % des trajets ont fait moins de 35 km.

La distribution par distances des trajets covoiturés apparaît dans le graphe suivant.

Répartition des trajets covoiturés par distance parcourue



81 % des trajets effectués ont eu lieu en périodes de pointe (43 % en période de point du matin, 38 % en période de point du soir).

70 % des usagers de Karos continuaient à covoiturer dans les 5 mois qui ont suivi leur premier trajet.

En moyenne chaque covoitreur a effectué 5,5 trajets par semaine.

L'âge moyen des conducteurs est de 32 ans tandis que celui des passagers est de 28 ans.

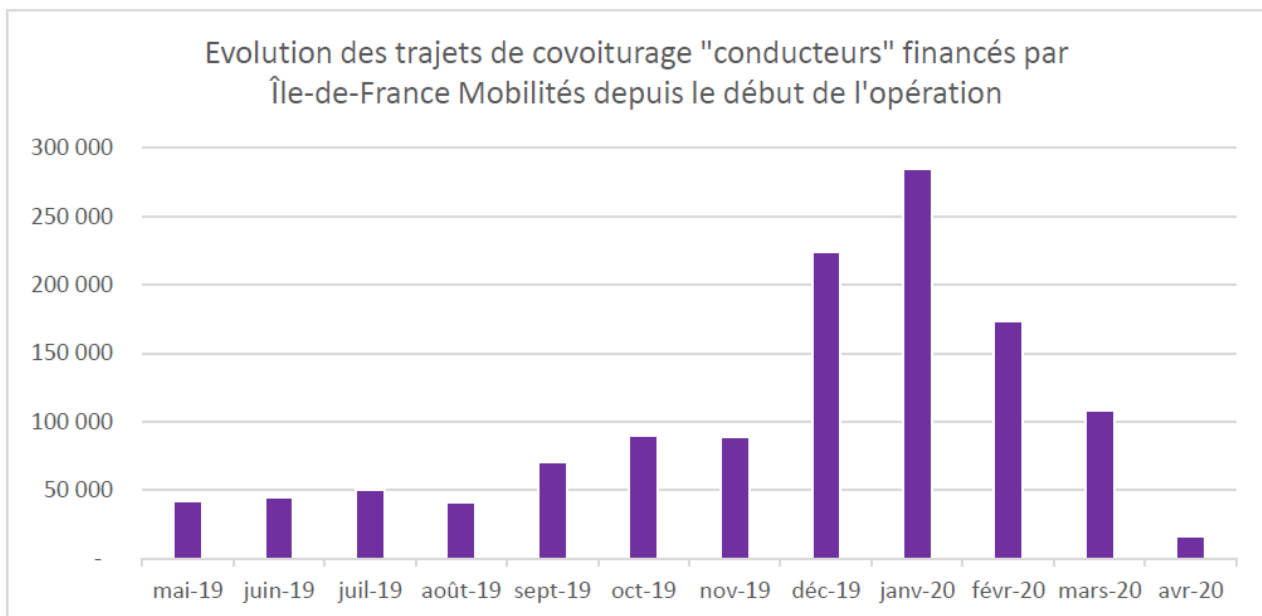
Le gain de temps moyen par trajet est de 28 minutes par rapport à la solution transport collectif.

L'économie financière réalisée par un covoitureur est en moyenne de 72 € par mois, soit 864 € par an.

Les réductions d'émissions de polluants résultant des covoiturages effectués via l'application Karos sont évaluées à 355 tonnes de CO<sub>2</sub> et 850 kg de NO<sub>2</sub> sur l'année.

### Bilan détaillé de la seconde édition dressé par Île-de-France Mobilités

Le graphique suivant détaille l'évolution du nombre mensuel de trajets réalisés par les conducteurs ayant bénéficié des aides sur la période de la seconde édition.



Entre mai et novembre 2019, le volume de trajets covoiturés a presque triplé atteignant 90 000 trajets mensuels.

Les fortes perturbations dues à la grève dans les transports à partir du 5 décembre 2019 ont par ailleurs fortement contribué à l'adoption du covoiturage pour se rendre au travail. Un nouveau record journalier a été atteint le 17 décembre 2019 avec 21 085 trajets effectués au cours de la journée et au total, 290 000 trajets réalisés au cours du mois de janvier 2020.

Selon un sondage IFOP réalisé pendant les grèves de décembre 2019, à la question, « Aviez-vous déjà emprunté ce mode pour un trajet domicile-travail ? », le covoiturage ressort comme le mode de déplacement nouveau pendant la grève (65% ne l'avait pas jamais testé avant la grève).

À la question « Pensez-vous que vous serez amené(e) à réutiliser ce mode pour un trajet domicile-travail ? », le covoiturage pourrait être réutilisé pour 35% des personnes interrogées.

Entre la fin des grèves et le début du confinement, une rétention de covoitureurs nouveaux a bien été observée : des milliers de franciliens ont ainsi continué à utiliser le covoiturage, conduisant à des volumes de trajets quotidiens 1,5 fois plus élevés qu'avant la grève.

D'un point de vue qualitatif, la grande majorité des déplacements ont eu lieu en semaine, aux heures de pointe du matin et du soir et ont concerné principalement des déplacements domicile-travail.

Les trois quarts des trajets réalisés ont une origine ou une destination en grande couronne. Ainsi, la masse critique commençait à se constituer et il devenait de plus en plus facile et rapide de trouver un équipage de covoiturage en Île-de-France.

Cependant, la dynamique est restée fragile, ce qui nécessite des efforts pour ancrer durablement cette pratique de mobilité chez les franciliens. Avec la crise sanitaire liée au Covid-19, l'activité s'est même naturellement quasiment stoppée : en avril 2020, on ne comptait plus que 16 000 trajets réalisés dans le mois.

## POUR EN SAVOIR PLUS

<https://www.iledefrance-mobilites.fr/le-reseau/services-de-mobilite/covoiturage/les-entreprises-de-covoiturage>

<https://www.iledefrance-mobilites.fr/le-reseau/services-de-mobilite/covoiturage/pratiquer-covoiturage>

<https://www.iledefrance.fr/pic-de-pollution-forfait-antipollution-et-covoiturage-gratuit>

<https://www.iledefrance.fr/covoiturage-jusqua-150-euros-par-mois-pour-les-conducteurs>

<https://www.iledefrance-mobilites.fr/actualites/dispositif-covoiturage-evolue-encourager-mobilite-partagee-2019>

<https://www.am-today.com/article/karos-bilan-loperation-tous-ensemble-pour-le-covoiturage>

<https://www.iledefrance.fr/misons-sur-le-covoiturage-pour-ameliorer-la-circulation-en-ile-de-france>

<https://www.iledefrance-mobilites.fr/wp-content/uploads/2018/07/Operation-covoiturage-prolongee-et-etendue-aux-journees-de-pics-de-pollution-et-de-perturbations-dans-les-transports.pdf>

<https://www.linkedin.com/pulse/tous-ensemble-pour-le-covoiturage-david-o-neill/>

## CONTACTS

Basile Hassan, Île-de-France Mobilités, [basile.hassan@iledefrance-mobilites.fr](mailto:basile.hassan@iledefrance-mobilites.fr)

## MÉTADONNÉES

Fiche rédigée par David Delcampe, directeur d'études au Cerema sud-ouest, [david.delcampe@cerema.fr](mailto:david.delcampe@cerema.fr)

Mise à jour le 1/07/2021 compte tenu de la relecture de Monsieur Szaleniec (prédécesseur de Monsieur Hassan)